



Droit de Naître

Bioéthique :

Le Parlement ouvre la voie aux apprentis sorciers

Détruire une vie humaine innocente est un meurtre. L'embryon est la première étape de la vie humaine. Donc, détruire un embryon pour obtenir des cellules embryonnaires à des fins de recherche est absolument immoral. D'autant plus que lesdites recherches ont été jusqu'à ce jour totalement inefficaces.

Néanmoins, après seulement deux jours de débat, le Parlement français a passé outre à ces difficultés et il a autorisé, le 16 juillet dernier, par 314 voix contre 223, l'expérimentation sur les embryons humains.

Notre législation ne fixe pas encore de « statut juridique » pour l'embryon malgré les campagnes de *Droit de Naître* dans ce sens. Mais elle lui garantit pour le moins une certaine protection. L'article 16 du code civil stipule, par exemple, que la loi « garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie ». De plus la

Convention européenne sur les droits humains en matière de biomédecine, ratifiée par la France en 2011, protège « l'être humain dans sa dignité ».

C'est pour cela qu'en 2004, la loi sur la bioéthique avait maintenu le régime d'interdiction des recherches, mais en y ajoutant quand même un système de dérogations accordées par l'Agence de biomédecine (173 autorisations depuis septembre 2004, selon son rapport de 2011).

(suite page 2)

Sommaire

Bioéthique : Le Parlement ouvre la voie aux apprentis sorciers
pages 1, 2 et 3

Carton rouge pour la ministre des Droits des femmes
page 4

Le courrier des amis de *Droit de Naître*
page 5

Commissé de presse de *Droit de Naître* à l'Assemblée nationale
page 6

Le Texas renforce les obstacles à l'avortement
page 7

La loi sur l'avortement promulguée en Irlande
page 7

Marche pour la vie à Rome
page 8



Droit de Naître
au VIIe Congrès mondial
des familles à Sydney

(suite page 8)



Une proposition de loi des radicaux de gauche, avec le soutien du gouvernement socialiste, est venue changer radicalement la donne. La législation approuvée autorise désormais la recherche sur l'embryon de manière « encadrée ». Nous savons hélas ! ce que vaut un cadre qui ne cesse d'évoluer sous la pression des laboratoires à l'affût de gros débouchés financiers...

La recherche a été autorisée sous quatre conditions : le projet devra être « scientifiquement pertinent », il devra avoir « une finalité médicale », « ne pouvoir être conduit qu'avec des embryons humains » et, enfin, « respecter les garanties éthiques ».

Pour ce qui est des garanties éthiques, l'Agence de biomédecine, responsable du contrôle, ne peut pas changer la nature des choses : rendre le meurtre d'un être humain innocent acceptable pour le bénéfice médical qui en résulterait, c'est du Machiavel pur jus.

Pour ce qui est des trois autres conditions, il y en a une qui mérite de s'y arrêter davantage. Est-ce que les recherches sur les cellules souches embryonnaires sont « scientifiquement pertinentes » ?

À ce jour, les événements les plus mémorables en matière de recherche embryonnaire ont été la publication, en 2004, par la revue *Science* de deux études de Hwang Woo-suk, un scientifique sud-coréen, qui prétendait avoir isolé des cellules embryonnaires humaines. Il a été fêté comme un héros national et la Corée du sud a même imprimé des timbres en son honneur. Mais... c'était un charlatan, ses résultats étaient truqués et il avait obtenu des embryons de façon non éthique.

Plus récemment, des chercheurs de l'Université Santé et Science de l'Oregon ont annoncé qu'ils avaient clonés des embryons humains pour extraire des cellules embryonnaires. L'étude a été publiée par la revue *Cell*

avec des critiques très favorables. Encore une fois la jubilation fut de courte durée et fit revivre le cauchemar du scandale Hwang. Quelques lecteurs à l'œil plus aiguisé ont en effet noté que quelques images avaient été dupliquées et des nuages se sont tout de suite amoncelés sur les résultats. « C'est un degré de négligence que vous ne vous attendiez pas [à trouver] dans un article qui a eu un si haut profil » a commenté un expert à la revue *Nature*. « On se demande s'il n'y a pas encore d'autres problèmes moins apparents avec ce travail », a-t-il ajouté.

Un coup plus fort a été porté à la recherche embryonnaire par le géant californien de la biotechnologie Geron qui a abandonné toute sa recherche sur les cellules souches embryonnaires pour se concentrer sur les drogues anti-cancer. La raison était très simple : s'il continuait la recherche embryonnaire, le laboratoire courait à la faillite ! Parce que ses recherches n'avaient produit aucun résultat utilisable dans une thérapie.

De plus, les recherches embryonnaires ont été, dans ces dernières années, dépassées par ce qu'on appelle les « cellules souches pluripotentes induites ». En 2007, le chercheur japonais Shinya Yamanaka a montré qu'il était possible de créer des lignées de cellules souches à partir des cellules de la peau d'un adulte, sans aucun besoin de détruire des embryons. Le Pr Yamanaka a même gagné le Prix Nobel de médecine grâce à sa découverte. Immédiatement quelques chercheurs, leaders dans le domaine de la recherche de cellules souches, ont abandonné la recherche embryonnaire à cause de ses problèmes éthiques.

Pourquoi les laboratoires insistent-ils alors sur la recherche embryonnaire? Le Dr Theresa Deisher, expert dans les technologies utilisant des cellules souches adultes, qui a déjà déposé en son nom 23 techniques thérapeutiques qui marchent, suggère que ce serait dû au fait que les

cellules embryonnaires se reproduisent rapidement dans les laboratoires. Leurs dirigeants pensent pouvoir ainsi traiter beaucoup de patients, avec des bénéfices financiers à portée de main. « Le problème, dit-elle, est que c'est précisément cette propriété [de reproduction rapide] qui rend ces cellules moins appropriées pour traiter les patients, parce que la croissance rapide ne s'arrête pas. Elle n'est pas freinée ou contrôlée quand on les transplante chez les patients [produisant des tumeurs]. Le profit financier de ces compagnies est donc en conflit direct avec le bien-être des patients » conclut le Dr Deisher.

Cette évidence scientifique n'empêche pas la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Geneviève Fioraso, d'expliquer que l'approbation de la recherche par la France lui permettra de rattraper son retard, car les grands laboratoires pharmaceutiques (Sanofi, Pfizer) pourront désormais disposer de cellules souches embryonnaires en grand nombre pour mettre au point ou tester des médicaments.

En fait, au 31 décembre 2010, des 171 147 embryons congelés dans notre pays, 29 779 n'étaient plus l'objet d'un « projet parental » et, parmi eux, 17 179 sont déjà proposés à la recherche.

Hélas ! la multiplication des recherches sur l'embryon n'a pas entraîné jusqu'à ce jour la multiplication de thérapies qui marchent... Il y a quelques années, l'Institut national de la santé des Etats-Unis avait déclaré que « en l'état actuel, toutes les thérapies basées sur l'utilisation de cellules embryonnaires humaines sont encore hypothétiques et hautement expérimentales ».

Au contraire, les cellules souches adultes ont déjà donné une myriade de thérapies et ont l'avantage de provenir du corps même du patient, de sorte que son système immunitaire ne les rejette point. Les cellules embryonnaires

au contraire exigent l'emploi de médicaments immunosuppresseurs puissants pour lutter contre le rejet, ce qui met le patient au risque de contracter des maladies microscopiques éventuellement présentes dans les cellules transplantées ou dans l'environnement hospitalier.

« Nous dénonçons l'examen d'un texte sur un sujet pourtant essentiel en catimini, en session extraordinaire et en plein été, sans respecter les obligations liées à la révision des lois de bioéthique: pas d'avis du Comité consultatif national d'éthique, pas de débat public, pas d'avis du Conseil d'État, pas d'étude d'impact », a déclaré Philippe Gosselin, député UMP, à l'issue du vote.

L'opposition a déposé un recours auprès du Conseil Constitutionnel en affirmant que « ce nouveau régime de recherches portait atteinte au principe de sauvegarde de la dignité de la personne humaine » et en critiquant « l'imprécision et l'inintelligibilité des dispositions contestées ».

Le Conseil constitutionnel a répondu qu'au contraire les conditions fixées par la loi ne sont ni imprécises ni équivoques et que « ces dispositions ne méconnaissent pas le principe de sauvegarde de la dignité de la personne humaine ».

On tue donc les embryons humains en toute dignité ! Bertrand Mathieu, professeur et juriste français, spécialiste de droit constitutionnel explique que c'est « une rupture fondamentale ». « L'embryon continue de jouir d'une protection ... mais la logique qui sous-tend sa protection s'effondre. Et la cohérence du droit est mise à mal », considère-t-il dans des déclarations au quotidien *La Croix*.

Sans compter que la France se lance ainsi dans des voies sans issue empruntées jusqu'à aujourd'hui uniquement par des apprentis sorciers qui n'ont rien obtenu de leurs « potions magiques ».



Le fil de la Vie !

N° Vert 0 800 880 521

La porte-parole du gouvernement prise sur le vif



Droit de Naître a remis au Premier ministre 3 200 cartons rouges en désapprobation pour la politique du tout-avortement de la Ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement.

Ayant reconnu que, sur internet, les associations comme le Planning familial avaient perdu du terrain, la ministre avait annoncé qu'un site et un numéro de téléphone « officiels » sur l'avortement seraient lancés.

« Pourquoi les sites internet pro-vie connaissent-ils alors le succès et font-ils tant de concurrence à l'appareil d'Etat en la matière ? » a interrogé *Droit de Naître*.

Récusée par le lobby de l'avortement, la vérité est là : vies supprimées, jeunes femmes dupées et brisées, adolescentes avilées !

Ce n'est pas une « stratégie internet (...) labellisée par le ministère » qui inversera la tendance lourde due à l'observation par les jeunes de la tragédie humaine des avortements autour d'eux ; mais, cible facile et fragile, les filles les plus faibles seront les premières victimes de cette propagande.

Pour *Droit de Naître*, il est scandaleux que l'argent du contribuable serve à la propagande idéologique d'un lobby du tout-avortement vieillissant et ultra-minoritaire.

« *Droit de Naître* et ses milliers d'adhérents protestent énergiquement contre cette initiative, demandent au chef du gouvernement de recadrer sa ministre et de lui faire arrêter ce projet insensé et utopique : les jeunes actuels rejettent les faux semblants » a déclaré l'association dans un communiqué de presse.

Un Printemps français fait sentir ses premières brises et ses premiers rayons de soleil. Le droit à la vie dès la conception et jusqu'à la mort naturelle est l'une des valeurs non-négociables de ces dizaines de milliers de jeunes. Que leur voix soit écoutée !



de femmes puissent le lire et le méditer. »
Mme M. A. de LUNAC (12)

✓ « Complètement en accord avec vous pour cette opération riposte 1 livre = 1 vie, qui peut apporter un changement radical dans les mentalités et une prise de conscience aiguë sur ce qu'est une vie. » M D. L. de BUXEROLLES (86)

✓ « J'en profite pour commander 8 exemplaires de « 50 questions et réponses contre l'avortement » afin de les distribuer dans mon entourage. Je tiens à ce que ce beau livre soit connu et sauve des vies à naître. » Melle E. B. de BORDEAUX (33)

✓ « Vous dire merci aussi fort soit-il ne peut traduire l'émotion à la lecture de ce livre que tout le monde devrait avoir entre les mains ! » M et Mme G. A. de VILLE LA GRAND (74)

» « Ce livre que tout le monde devrait avoir entre les mains ! »

✓ « Comme vous je suis peiné et révolté par ce véritable génocide légalisé de l'avortement et j'admire votre ténacité dans le combat pour la vie. » M E. M. de VALLERAÛGUE (30)

✓ « Je viens de lire votre livre « 50 questions et réponses contre l'avortement. » Je le trouve très complet. Il faut que beaucoup de jeunes filles et

» « Je prierai avec vous pour que votre action soit une réussite. »

✓ « Je comprends tout à fait le sens de votre lettre... et l'action que vous voulez mener jusqu'au bout. Je vous comprends vraiment car je suis de votre avis pour tout ce qui se passe de nos jours. Je dirais que c'est inadmissible. Je prierai avec vous pour que votre action soit une réussite. » Mlle A. V. de STE MAXIME (83)

» Lettre de Mme O. M. en réponse au témoignage d'une femme ayant avorté, publié dans notre bulletin d'informations de mai 2013 :

✓ « Chère madame, j'ai pu lire votre témoignage. Votre douleur et la souffrance ne me sont pas inconnues. (...) En 2004, je suis tombée enceinte de mon premier enfant dans mon pays (...) J'ai eu peur et parlé avec ma maman. Elle m'a dit d'avorter. Je l'ai regretté tout de suite. Au moment de l'avortement j'ai senti que je perdais quelque'un de très important pour moi et même plus. Après je me suis sentie très seule et la vie n'avait plus aucun sens.

Heureusement que quelques mois après, un ami français est venu me voir et j'ai pu parler avec lui. Il était croyant et m'a beaucoup aidée. Il m'a demandé de nommer et reconnaître cet enfant. (...)

Ce que vous vivez maintenant est important. Vous avez un vrai travail de deuil à faire. Mais grâce à cela, vous pourrez en parler à vos filles plus tard. Au fond, elles sentent bien qu'il y a quelque chose.

Le Seigneur nous aime, pardonne, aide à vivre. Il m'a reconfortée. Je suis devenue maman aussi d'un petit garçon en novembre 2011. (...)

Je ressens le besoin d'aider, de partager, d'écouter les autres femmes/mères dans la même situation que moi. Je prie pour vous. Courage ! »



« Les Nouvelles de Droit de Naître » est une publication de l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Marc Balestrieri

Édité par *Droit de Naître*,
association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995,
durée illimitée.
N. SIRET : 407 650 175 0003
Siège social :
39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79
E-mail :

contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org
Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798



Pour la Fête des mères *Droit de Naître* a prié devant la Grotte et a mis un grand cierge pour la Vie

Le dimanche 26 mai était le jour de la fête des Mères : bonne occasion de prier pour les mères ayant subi l'avortement, ainsi blessées à jamais sur les plans physique et psychologique. Des jeunes bénévoles de l'association ont profité de la date pour réciter un chapelet à Lourdes devant la grotte de Massabielle en demandant à la Sainte Vierge d'obtenir de Dieu que le cœur des mères sur le point d'avorter soit touché et qu'elles prennent la décision de garder leur enfant.

Leur geste faisait partie de la campagne « Une bougie pour la vie » qui apporte tous les jours son lot de petites bougies. Elles étaient arrivées par milliers avant le 24 mai et elles ont été fondues dans un grand « Cierge pour la Vie 2013 » déposé aux pieds de Notre Dame de Lourdes, et symbolisant les prières de nos amis et correspondants pour sauver les bébés à naître menacés d'avortement.

La vie humaine est sacrée et non une marchandise brevetable

Communiqué de presse de *Droit de Naître* à la veille de la discussion de la proposition de loi à l'Assemblée nationale :

La proposition de loi des radicaux de gauche sur la recherche sur l'embryon revient à l'Assemblée nationale du 10 au 16 juillet prochains.

Si l'usage des cellules souches d'adultes est moralement possible et médicalement efficace, une libéralisation de la recherche sur les cellules souches embryonnaires est moralement inacceptable puisqu'elle entraîne la mort de l'embryon. Cela signifierait une fuite en avant effrénée vers la barbarie et ouvrirait les portes au clonage d'êtres humains.

Le seul bénéficiaire de la désacralisation de la vie humaine sera le lobby pharmaco-industriel qui souhaite produire à la chaîne des embryons humains pour des pseudo-re-

cherches dont l'utilité est discutable mais dont les débouchés financiers sont fabuleux.

La science permet aujourd'hui d'appréhender l'embryon humain avec précision et d'en saisir toute l'humanité dès l'instant de sa conception. Loin de libéraliser la recherche sur les embryons, il faut protéger par un statut juridique l'embryon humain dès sa conception. La vie humaine n'est pas une marchandise brevetable !

L'association *Droit de Naître* et ses dizaines de milliers d'adhérents demandent aux élus de prendre une position courageuse lors des débats.

Ce qui est en jeu est le caractère sacré de la vie humaine innocente à n'importe quelle étape de son développement.

Le Texas renforce les obstacles à la loi pour l'avortement

Le 18 juillet dernier, le gouverneur du Texas, Rick Perry, a promulgué une loi visant à diminuer les avortements en invoquant les fondements de la culture de la vie.

Cette loi devrait conduire à la fermeture de la plupart des 42 avortoirs de l'Etat, car chaque clinique devra dépenser des millions de dollars en rénovation avant septembre 2014 afin de se munir d'un centre de chirurgie ambulatoire. Les avorteurs devront avoir aussi le droit d'obtenir l'admission à l'hôpital de patientes vivant dans un périmètre de 48 km et devront en plus administrer eux-mêmes l'abortif

RU 486 (ou mifépristone), au lieu de laisser les femmes avorter par leurs propres moyens chez elles.

Selon le gouverneur Rick Perry, le vote de la loi a été « un jour important pour ceux qui défendent le droit à la vie et pour ceux qui protègent la santé des femmes du Texas ». Il a poursuivi en affirmant que la signature de la loi renforce « les fondements sur lesquels la culture de la vie au Texas est construite », reprenant ainsi l'expression formulée en 1995 par Jean-Paul II dans l'encyclique *Evangelium Vitae*.



La loi sur l'avortement promulguée en Irlande

Mardi 30 juillet, le Président irlandais, Michael Higgins, a promulgué la loi autorisant l'avortement en cas de « risque réel et substantiel » pour la vie de la mère. Ce « danger » peut inclure le risque de suicide, attesté par un obstétricien et deux psychiatres. Bienvenues les dérives...

Contrariant ouvertement une promesse électorale du parti du Premier ministre centriste Enda Kenny, le texte a été adopté mi-juillet au Parlement par 137 voix contre 31, bien que la constitution irlandaise garantisse, après un référendum or-

ganisé en 1983, le respect absolu de la vie de la mère comme de l'enfant à naître.

« Pour la première fois dans notre histoire, il est maintenant légal de s'en prendre à la vie d'un être humain innocent », a dénoncé la dirigeante pro-vie Caroline Simons après la promulgation de la loi.

La loi sera « un changement dramatiquement et moralement inacceptable », avaient déploré les évêques, début mai, dans une déclaration commune.

Prawo do narodzin

Cela veut dire *Droit de Naître* en polonais. Un droit qu'il faut promouvoir partout y compris en Pologne où votre association a participé à la Marche pour la vie et la famille qui a lieu tous les ans le jour de la Fête des mères.



Droit de Naître au VIIe Congrès mondial des familles à Sydney...

Le VIIe Congrès Mondial des Familles a eu lieu du 15 au 18 mai dernier à Sydney, en Australie. Le Cardinal George Pell, archevêque de Sydney, était parmi les personnalités qui ont visité le stand de l'association.



...et à la Marche pour la Vie à Rome

Dans la photo le représentant de *Droit de Naître* s'adresse à la foule avant que le cortège ne s'ébranle vers la Place Saint Pierre où eut lieu la visite surprise du Pape François 1er.

